



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 février 2010

La présidente, Mme Sara Petraglio, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Pierre Brugger, huissier et le personnel communal pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillers et Conseillères. Il y a 8 excusés (Mmes Waltraud Casson, Corinne Hug, Maria Teixeira. MM. René Barioni, Arthur Lieber, Moritz de Hadeln, Victor Mendes Boavista, Manfred Schumacher). Une absente (Mme Marika Thévenaz).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire.

Le bureau du Conseil a reçu une motion et quatre postulats. Motion de Mme Muriel Favez, intitulée «Pour une patinoire mobile». La présidente lui demande si elle désire la développer, Mme Favez répond par l'affirmative. La motion sera ajoutée à l'ordre du jour. Postulat de Mme Arlette Roy intitulé «Pour une patinoire saisonnière». La présidente lui demande si elle désire le développer, Mme Roy répond par l'affirmative même si la motion de Mme Favez va dans le même sens, le choix sera permis et/ou le postulat sera retiré. Postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la Gare et riverains: quelles solutions?». La présidente lui demande s'il désire le développer, M. Martinet répond par l'affirmative à condition que le débat concernant le Commune-Borgeaud ne dure pas trop tard, si tel est le cas, il le développera ultérieurement. Postulat de M. Jean-Michel Favez au nom du parti socialiste intitulé «Demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare». La présidente lui demande s'il désire le développer, M. Favez répond par l'affirmative. Le postulat sera ajouté à l'ordre du jour. Postulat de Mme Christine Girod intitulé «Demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser une zone couverte (abri) au Collège des Perrerets». La présidente lui demande si elle désire le développer, Mme Girod répond qu'elle le fera lors du prochain Conseil, vu le nombre de points déjà à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 décembre 2009.
3. Assermentation de 2 Conseillers.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal N° 74 relatif au plan partiel d'affectation «Commune-Borgeaud» et son règlement.

Première lecture

7. Préavis municipal N° 74 relatif à la modification de l'art. 27 du règlement de police.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Muriel Favez intitulé « Biogaz ».
9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Jean-Marc Jaquier intitulé « Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif ».
10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de M. Georges Grandjean & Consorts intitulée « Pour une Municipalité à sept membres dès la prochaine législature ».
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michel Chuffart intitulée « Sur la réalisation et la mise en place de la zone 30 dans le quartier nord ».
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée « Quelles solutions la Municipalité entend-elle donner aux problèmes de circulation automobile avenue du Mont-Blanc? Qu'en est-il de la mise en chantier des deux zones 30km/h sous-gare et Cité-Ouest? ».
13. Motion de Mme Muriel Favez, intitulée « Pour une patinoire mobile ».
14. Postulat de Mme Arlette Roy intitulé « Pour une patinoire saisonnière ».
15. Postulat de M. Philippe Martinet intitulé « Place de la Gare et riverains: quelles solutions? ».
16. Postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé « Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare ».

Divers

17. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 décembre 2009.

La discussion est ouverte.

- Mme Monnard: demande, en page 15, s'il n'y a pas une faute de frappe concernant le nombre de voix, 25 lui paraît incorrect.
- La présidente répond qu'il était nécessaire d'avoir l'aval d'un cinquième des membres pour cette votation. 25 est donc bien juste.
- Mme R. Bovet: demande, page 19 avant-dernière ligne, la rectification suivante: *Quand...* et non, comme souvent, ... personne ne monte à l'arrêt de Riant-Coteau.

La correction est portée au procès-verbal de ce soir.

- M. Chuffart: ne comprend pas à la page 15, les explications sur la procédure données par M. Genoud. Il souhaite avoir la réponse lors de la discussion sur le préavis 74.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2009.

3. Assermentation de 2 Conseillers.

Au nom du GDG, M. Grandjean présente M. David Mayer remplaçant M. Gabriel Studerus. M. Mayer est né à Gland et y a suivi toute sa scolarité. Il est l'arrière petit-fils de M. Adolphe Mayer, Municipal de 1950 à 1961. Après un apprentissage de gestionnaire en logistique, il a repris des études à la Faculté adventiste de théologie de Collonges. En politique, il est engagé dans le

groupe de La Côte de l'UDF (Union démocratique fédérale). Il fait également partie du comité d'initiative Marche Blanche: «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec les enfants.»

M. Mayer a suivi régulièrement les séances de préparation du GDG depuis le début de cette législature. Il est impatient de participer pleinement à la vie du groupe et de faire partie du Conseil communal. Les questions en relation avec la jeunesse, les personnes âgées, le social ou les infrastructures en faveur de la population l'intéressent, mais il étudiera également les autres sujets afin de se faire sa propre opinion.

Au nom du Parti radical, M. Gander présente M. Lino Finini remplaçant M. Jean-Michel Bovon. M. Finini est marié, père de 2 enfants, il habite Gland depuis 14 ans et y est bien intégré. M. Finini est membre de la Direction d'une grande banque «On line» de la place. C'est un sportif pratiquant notamment le ski et le triathlon et il vient de fonder le Club de triathlon amateur de la Côte. Bricoleur à ses heures, il a participé à la rénovation de la maison qu'il habite actuellement.

Après ces présentations, la présidente invite MM. Mayer et Finini à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

La présidente les félicite, remet à chacun le règlement du Conseil communal ainsi que le panonceau à leur nom et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

4. Communications du bureau

- Le 14 décembre 2009 le bureau a rencontré la Municipalité afin d'organiser la séance du Conseil communal du mois de février 2010.
- Le 4 janvier, la présidente a reçu un courrier de la Fanfare de Gland pour l'organisation de la traditionnelle aubade à l'attention du président du Conseil. La date est à fixer, les Conseillers seront informés en temps utile.
- Le 4 janvier, reçu la démission de Mme Anne-Marie Molleyres, dont lecture est faite.
- Le 13 janvier, reçu la démission de Loris Sutter, dont lecture est faite.
- Le 14 janvier, la présidente a reçu une invitation de l'Association Puissance Sport organisant les 20 et 21 février à Grand Champ, les journées suisses de test en gymnastique individuelle, une centaine de gymnastes entre 14 et 25 ans venant de tout le pays y participera. La présidente répondra favorablement à l'invitation.
- Le 15 janvier, la présidente a reçu un courrier de la part de la Municipalité, dont lecture est faite, demandant un délai au 25 mars 2010 pour la réponse au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour un parking vélos sécurisé à la Gare de Gland».
- Le bureau a répondu favorablement à cette demande le 25 janvier.
- Le 20 janvier, reçu la démission de M. Victor Molfinqueo, dont lecture est faite.
- Le 26 janvier, reçu un courrier de remerciements de la part de l'Association des Pinceaux Magiques pour le don de Fr. 1'810.- fait par le Conseil communal en décembre 2009, lecture en est faite.
- Le 29 janvier, la présidente a reçu un courrier de la part de la Municipalité, dont lecture est faite, demandant un délai au 25 mars 2010 pour la réponse au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce à Gland».
- Le bureau répondra favorablement à cette demande.
- Le 30 janvier, reçu l'information du déplacement au 11 novembre 2010 de la séance du Conseil communal prévue initialement le 4 novembre et cela en accord avec le premier vice-président du Conseil, M. Vallat. En conséquence, la date limite pour les envois des préavis en 2 débats et les rapports des commissions sera le 2 novembre 2010. M. le Syndic s'en expliquera dans ses communications.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegnny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal:** le 31 janvier, départ à la retraite de M. Pascal Uldry, après 21 ans de service. Prochains départs à la retraite: le 31 mai, de M. Jean-Pierre Parmelin, après 25 ans de service et le 30 juin, de Mme Danielle de Luna, après 35 ans de service.

- **Réseau des Toblerones:** le budget 2010 n'avait pu être accepté par le Conseil intercommunal en 2009, il le sera lors de prochaine séance, le 18 février 2010.

- **Divers:** le 25 janvier a eu lieu le premier rapport d'activité sur une année pleine (2009) de la gendarmerie. Actuellement, il y a deux structures spécialisées: l'une, sécurité et police judiciaire, l'autre concernant les affaires communales. La collaboration est efficace et le fonctionnement serein. Le bilan est réjouissant. Il a été trouvé une façon d'intervenir pour se rapprocher et écouter la population, traiter les problèmes à la source. Processus à répéter dans le secteur de la gare et veiller à ce qui s'y passe, car lors des présentations publiques sur le nouveau quartier de la gare, des remarques ont été émises par certaines personnes, mais il n'y a pas d'appel quand c'est nécessaire.

L'étude sur l'évaluation de l'image de Gland, suite au questionnaire de septembre envoyé à deux mille habitants, est terminée. Le 3 mars, la Municipalité va étudier ce rapport et des informations seront données lors du prochain Conseil.

Un article a paru dans le journal concernant la fermeture de la boucherie et poissonnerie de la Migros, la Municipalité, l'ayant appris une semaine avant, a réagi et a écrit à la Société coopérative Migros-Genève pour lui faire part de son soucis et pour lui demander de revenir sur cette décision.

Le changement de la séance du Conseil communal initialement prévue le 4 novembre est dû à plusieurs facteurs: le Conseil intercommunal du Conseil régional est prévu ce même jour à 20h et l'APEC a demandé de déplacer une réunion ce jour à 18h. Voilà pourquoi, il a été décidé de renvoyer au 11 novembre la séance du Conseil communal.

- **Naturalisation:** naturalisation facilitée accordée aux personnes suivantes:

Ameti	Valmir	Serbie et Montenegro
Hysenaj	Vlora	Serbie et Montenegro
Silva Pires da Rocha	Filipa	Portugal

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** le bureau du Conseil d'établissement a été reconduit pour une année. La Municipalité a rendu deux rapports pour répondre aux conclusions des commissions Infrastructures et Sécurité et Journée de l'écolier. La Municipalité a revu sa politique de subsides en faveur des camps et voyages organisés par l'Etablissement secondaire. Le montant de la participation communale sera augmenté de Fr. 30.- par élève; elle passera de Fr. 110.- à Fr. 140.-. La participation des parents sera également augmentée de Fr. 20.-. Dès la rentrée d'août, la participation des parents sera de Fr. 170.- pour les camps et de Fr. 240.- pour le voyage de 9^e année. Des subsides supplémentaires sont accordés par la Commune selon le revenu des parents et le nombre d'enfants concernés. Cette augmentation permettra d'assurer l'organisation des camps sur plusieurs années, de proposer des activités sportives et culturelles intéressantes et d'augmenter la rétribution des moniteurs J+S.

- **Jeunesse impliquée:** un comité composé de sept jeunes et de six adultes a été constitué pour l'organisation de la journée de participation des jeunes du samedi 17 avril.

- **Parascolaire:** le centre aéré urbain se met sur pied. Il sera organisé l'été prochain durant quatre semaines, soit les semaines 2, 4, 5 et 6 des vacances scolaires. Le lieu d'accueil sera à Montoly pour des raisons d'organisation et de synergies avec le personnel d'encadrement et non pas à la

PauseDéj comme initialement prévu. Les enfants âgés entre 5 et 12 ans seront accueillis entre 8h30 et 9h. Jusqu'à 10h, les enfants auront des activités au centre, jeux, lectures ou bricolage puis les groupes se formeront pour les sorties. Les sorties, à la journée, seront organisées entre 10h et 16h30. Selon le temps, les activités seront récréatives, sportives ou culturelles; en cas de pluie, visites des musées. Les enfants mangeront leur propre pique-nique à midi. Dès 16h30 et jusqu'à 18h, reprise des activités dans les locaux de Montoly. Une participation forfaitaire de Fr. 30.- par jour sera demandée aux parents.

- **Culture:** après 20 ans de programmation, Mme Liliane Kister, fondatrice de l'association «Arts-Loisir Gland» prendra une retraite bien méritée; elle assurera encore la prochaine saison 2010-2011. La Municipalité la remercie pour son engagement dans le domaine culturel.

Pour compléter la programmation dans les domaines de la musique classique avec «Les Concerts de Gland» et de l'humour avec «Evento», la Municipalité met volontiers à disposition le théâtre et accorderait son soutien financier à une nouvelle association susceptible d'organiser sa propre saison. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le Greffe municipal, merci à elles.

Durant la saison culturelle, les expositions se poursuivent dans le foyer inférieur du théâtre de Grand-Champ où elles sont plus visibles. Après les artistes Johannes Gutzwiler de Begnins et Hilder Seabra de Gland, ce seront les œuvres de Nicolas Fossatti de Begnins qui pourront être admirées.

Après une première saison fructueuse, la Municipalité a décidé d'accorder une subvention à l'association «ProOrgano» pour pérenniser l'organisation de 3 concerts d'orgue au temple de Gland.

- **Transports:** la Municipalité a inscrit la ville de Gland à l'action Bike to work (à vélo au boulot), permettant ainsi aux entreprises de Gland de prendre part gratuitement à cette action. Il s'agit pour les intéressés de constituer des équipes de quatre personnes s'engageant, pendant le mois de juin, à venir travailler durant au moins la moitié du temps en vélo. Les trajets en vélo peuvent être combinés avec des transports publics.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Domaines:** le 9 février a été signé l'achat du bâtiment se situant en-dessous de la gare. Il sera possible de commencer les négociations concernant le triangle.

- **Finances:** le montant définitif de la facture sociale est connu, il s'élève à Fr. 13'240'232.-; c'est environ Fr. 60'000.- de plus que prévu au budget. 2009 s'annonce comme une année exceptionnelle pour les comptes et même si des nuages se profilent pour 2010 et 2011, le plan d'investissements sera respecté. S'il y a un peu moins d'endettement, cela est dû à un peu de retard dans les différentes exécutions du plan d'investissements par rapport aux préavis.

- **Social:** la ville de Gland a donné Fr. 1.- par habitant lors de la journée en faveur des sinistrés de la catastrophe de Haïti, soit un versement effectué de Fr. 11'500,-.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Chauffage vestiaires Centre sportif:** il est opérationnel, les travaux étant terminés. Manque encore deux factures pour boucler le préavis, les informations seront données lors du prochain Conseil.

- **Mobilité douce:** des demandes d'offres ont été envoyées à trois bureaux spécialisés entre Lausanne et Genève pour l'étude de la zone 30km/h «Gland sud». Dès réception de ces offres, un préavis sera préparé, allant dans le sens du concept général de mobilité douce. Des aménagements de places couvertes pour les deux-roues sont en cours d'exécution. L'un, devant l'Administration communale pour une douzaine de vélos et l'autre au Centre sportif pour une vingtaine de vélos. Avec le reliquat du préavis «zone 30», il sera possible d'installer des râteliers dans des endroits stratégiques tels que commerces, afin de compléter l'offre de places.

- **Bâtiment infrastructures et locaux polyvalents:** les études vont bon train, mais pas aussi vite qu'espérées, il y a un peu de retard. Le préavis sera probablement présenté en mai pour la décision en septembre.
- **Île de baignade:** l'étude est arrivée à son terme pour la petite analyse du point de vue financier mais grosse analyse au niveau de la compensation écologique. Le démarrage de l'étude va commencer avec le bureau lauréat. Au fur et à mesure de l'étude, les informations seront communiquées aux Conseillers. Le but étant de présenter un projet cohérent soumis à enquête publique d'ici la fin de l'année ou le début de la suivante.
- **Déléguée à l'énergie:** Mme Dios Leila, habitant Gland, a été engagée à 80% au SBU dès le 1^{er} avril 2010, dont 50% comme déléguée à l'énergie. Mme Dios a obtenu son diplôme d'architecte à l'Ecole d'architecture de Paris-Défense en 1991. Elle a travaillé dans le cadre de différentes études sur l'aménagement du territoire des environs de Paris et de Seine Saint-Denis. Pour des raisons familiales, elle arrive à Genève en 1998. Actuellement, elle est formatrice dans une entreprise de Genève qui forme des architectes sur des logiciels de gestion de chantier.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Service des eaux:** la première audience de la Cour de droit administratif est fixée au 10 mars concernant le recours sur la fourniture de compteurs d'eau. La Municipalité espère convaincre la Cour de la justesse de sa décision et pouvoir ainsi entreprendre les travaux très rapidement.
- **Routes:** la commune de Gland, comme le Canton, est touchée par la pénurie de sel. Il n'est pas possible d'entreprendre le salage de toutes les routes, chemins et accès à la ville. Compte tenu de ces circonstances, les usages doivent adapter leur vitesse aux conditions et faire preuve de prudence.
- **Cheminement piétonnier Gland-Prangins:** la Municipalité a reçu le 16 décembre la copie d'un courrier adressé par la commune de Prangins au Conseil régional. La commune de Prangins, suite au retour négatif de l'examen préalable par l'un des Services de l'Etat, demande au groupe technique du Conseil régional de bien vouloir l'aider à soutenir ce dossier. La Municipalité a écrit à M. Mermoud pour lui demander de vérifier si, dans ce dossier, l'intérêt général et la cohérence avec les stratégies de mobilité douce ne doivent pas prévaloir sur une somme de conclusions particulières, isolées du contexte général.
- **Service du feu:** le 29 mai aura lieu de 09h à 16h, à la caserne de Montoly, une journée «portes ouvertes» du Service du feu Gland Région. Cette journée permettra de voir en action les sapeurs des quatre communes ayant fusionnés.
- **Swisscom ADSL:** suite à la deuxième intervention de M. Pittet concernant une volonté fédérale d'obliger cantons et communes à s'équiper en fibre optique, M. Fargeon cite un extrait d'une déclaration de Conseil fédéral faisant suite aux dépôts de deux motions: *«A ce stade du développement du marché qui, pour des raisons économiques, commence dans les zones de concentration urbaine, le Conseil fédéral n'estime pas nécessaire d'intervenir au niveau législatif. Pour l'heure, plusieurs acteurs investissent dans les réseaux de fibre optique et la pression du marché peut les amener à concrétiser rapidement leurs projets. Le Conseil fédéral suit les choses de près, en tenant également compte des expériences réalisées au niveau international. Si nécessaire, il verra comment éviter l'apparition de nouveaux monopoles et, le cas échéant, proposera des mesures législatives (2008). En vertu du postulat «Marchés des télécommunications. Evaluations», le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement d'ici à mi-2010 un rapport qui devra traiter notamment de la question du développement de la fibre optique sous l'angle de la desserte et de la concurrence. Dans ce cadre, il abordera les questions importantes de manière thématique et proposera des solutions».* Dès lors, la Municipalité considère qu'il est de la responsabilité des acteurs du marché d'investir dans ce type de prestation. Elle a écrit à Swisscom pour lui transmettre les doléances et aussi entreprendre les travaux nécessaire.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 74 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement

La présidente rappelle que, lors de la demande du report de ce préavis le 10 décembre 2009, la discussion portait sur l'amendement de Mme Roy. Elle en redonne lecture: *«Les travaux ne débuteront qu'après avoir exécuté l'agrandissement du pont sur l'autoroute et de la Vy-Creuse».*

- La discussion est ouverte.
- M. Genoud: des informations seront données par M. Fargeon sur le projet, mais concernant l'amendement, il ne peut que répéter ce qui a déjà été dit lors du dernier Conseil, à savoir qu'il est impossible d'attendre l'élargissement du pont. Les Conseillers peuvent le constater en prenant note du courrier de l'OFROU mis à leur disposition. Il encourage à refuser cet amendement, car les démarches et les étapes à respecter dans l'élaboration d'un tel quartier ne permettent pas ce genre d'intervention.
- M. Fargeon: revient sur le courrier de l'OFROU faisant mention d'un accord de principe pour l'élargissement du passage supérieur du pont de la route de Luins. Après examens des aspects techniques, financiers, procéduraux, acceptation de la prise en charge du projet et d'entreprendre les études des travaux d'élargissement. L'OFROU a décidé d'anticiper les travaux, par rapport à son plan d'entretien des routes nationales prévu entre 2016-2017, et ils devraient pouvoir être envisagés en 2011, grâce aux différents soutiens obtenus par la Commune. Les dernières déterminations de l'OFROU relatives à la procédure sont attendues. Si elle est simplifiée, les délais pourraient être réduits, mais il ne faut pas trop s'y attendre pour un ouvrage de cette importance, car les décisions simplifiées ne concernent que des changements mineurs de construction. Egalement attendues, la répartition financière entre Confédération et Commune et les options techniques choisies. Avec ces informations, l'amendement ne doit pas être pris en considération.
- M. Favez: remercie pour les informations données et relève que la suspension des débats en valait la peine. Le courrier de l'OFROU montre à quel point il était nécessaire de connaître sa position et que c'est bien suite à la séance du 17 décembre, que les spécialistes ont entrepris les examens des différents aspects techniques. La réponse montre que l'élargissement est possible, il en est rassuré et invite le Conseil à refuser l'amendement.
- M. Ph. Martinet: était contre l'idée de brader la ville au nom de la crise du logement et n'était pas d'accord de faire payer aux citoyens d'aujourd'hui le manque d'anticipation de la Municipalité pour les aménagements d'infrastructures. En un mois, les engagements de l'OFROU, du Canton, de Losinger, moteur du projet, ont été obtenus. Par deux fois, M. Martinet a rencontré le directeur de Losinger concernant les questions liées au développement durable. L'entreprise veut faire de ce quartier une vitrine par rapport à la vision d'avenir et de constructions respectueuses de l'environnement, elle est prête à donner les phases des travaux, les mesures d'accompagnement et tout ce qui se fera dans le chantier lui-même. Il n'y a pas de garanties formelles avec les délais d'avoir toutes les infrastructures avant que le chantier ne commence, mais il y a des engagements politiques et moraux. Il reste l'opposition de la commune de Vich et la problématique du franchissement de la Bichette, saturé aujourd'hui. Il n'y a pas de position rassurante, le syndic de Vich est encore dans une logique d'opposition, il semblerait que M. le Conseiller d'Etat Mermoud soit disposé à jouer les bons offices en essayant de trouver une solution, certains travaux pouvant être faits rapidement pour soulager ce secteur. Fort de tous ces éléments, M Martinet ne s'opposera pas au plan de quartier mais souhaite que la Municipalité fasse encore un petit effort, pendant le chantier pour le franchissement du pont des vélos et promeneurs, la sécurité n'étant pas suffisamment assurée. Une passerelle ou une structure provisoire légère pourrait être envisagée, Losinger y participerait financièrement, selon son directeur. La Municipalité était-elle prête à investir sur cette mesure d'accompagnement, à la négocier et aussi la négocier avec l'OFROU? Il invite les Conseillers à ne pas s'opposer au plan de quartier.

- M. Fargeon: des discussions régulières, concernant les mesures d'accompagnement, ont lieu avec Losinger qui a proposé, et la Commune a démontré qu'il y avait possibilités de trouver des solutions, des aménagements sécurisés sur l'ensemble de la route de Luins pendant les travaux.
- M. Genoud: répond à M. Chuffart sur la suite de la procédure concernant le plan de quartier.
a) approbation du PPA par le Conseil communal; b) transmission de l'approbation du Conseil communal à l'Etat, Service du développement territorial; c) ce Service, s'il accepte les projets de réponses acceptés par le Conseil communal avec le PPA, va envoyer aux opposants la décision sur leurs oppositions avec un délai donné de 30 jours pour faire recours au niveau cantonal; d) après ce délai de recours, en espérant qu'il n'y ait pas de recours d'opposants entraînant des discussions ou qu'il faille recourir à des médiateurs, approbation du Canton; e) retour à la Commune pour affichage au pilier public avec un délai référendaire de 20 jours; f) seulement après, vient la mise en vigueur du PPA et son règlement. Dans le procès-verbal précédent, il est fait mention de deux décisions que le Conseil communal serait appelé à prendre; l'une concerne l'aliénation des deux domaines publics de la parcelle communale N° 1701, suite à une enquête publique pour les transformer en droit à bâtir, l'autre concernant le préavis infrastructure qui demandera une enquête publique, une participation communale, suite à l'élaboration des coûts. Il n'y a pas de décision du Conseil communal sur un permis de construire.

• M. Chuffart: *« Le jeudi 11 décembre 2008, nous avons approuvé le préavis municipal no 57 concernant le budget 2009 de la ville de Gland. Celui-ci prévoyait, entre autre, un investissement, avec degré de priorité 1, de CHF 6'250'000, sans participation de tiers, pour l'agrandissement de la route de Luins, l'élargissement du pont sur l'autoroute et l'aménagement du carrefour route de Luins/route de l'Etraz dont les travaux devaient se terminer en 2010. Aucun préavis au sujet de ces travaux ne nous a été présenté jusqu'à aujourd'hui.*

Le jeudi 10 décembre 2009, nous avons approuvé le préavis municipal no 73 concernant le budget 2010 de la ville de Gland. Celui-ci prévoyait, entre autre, un investissement, avec degré de priorité 1, de CHF 3'500'000, comme participation communale, pour l'agrandissement de la route de Luins, l'élargissement du pont sur l'autoroute et l'aménagement du carrefour route de Luins/route de l'Etraz dont les travaux devaient se terminer en 2012.

Quelques minutes seulement après cette acceptation, nous avons discuté le préavis no 74 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement. Au cours de la discussion, la Municipalité était dans l'incapacité la plus totale de nous dire quand commenceraient les aménagements en discussion depuis des années, un point crucial pour la qualité de vie des Glandoises et Glandois, mentionnés plus haut, et il va de soi quand ils seraient enfin réalisés. Une telle attitude est inacceptable et démontre, une fois de plus, le peu de considérations de la Municipalité envers notre engagement.

La Municipalité nous fait, en outre, savoir que MM. Mermoud et Marthaler souhaitent une densification du tissu résidentiel de la région. Ayant vécu à MuttENZ il y a plus de trente ans, pendant plus de dix ans dans un splendide quartier similaire à celui dont nous discutons ce soir, je n'ai aucune objection sur ce quartier. J'exige, toutefois, que les infrastructures routières prévues soient réalisées avant le début des travaux de construction de ce quartier. Les assertions de la Municipalité à ce sujet sont inacceptables».

Il refusera le préavis municipal No 74 et demande aux Conseillers, par respect pour la qualité de vie des Glandois, d'en faire de même et vu l'importance du sujet, il souhaite, en se fondant sur l'article 90, al 8, que le vote se fasse sur appel nominal.

- M. Fargeon: l'on peut lire, dans le courrier de M. Marthaler, que le projet de développement proposé est en cohérence avec le Plan Directeur Cantonal visant à créer de nouveaux logements et emplois dans les centres régionaux ou locaux. Du côté financier, il y aurait une participation pour le giratoire «Les Courbes», mais pas pour la route de Luins qui est communale, ni pour le pont qui est fédéral. Losinger, comme répété à plusieurs reprises s'est engagé sur les différentes phases et tout ceci est garanti par un cautionnement solidaire qui a été conventionné lors des premières étapes, les réalisations sont prévues de cette manière. Si l'OFROU a pu prendre cette décision assez rapide depuis le 17 décembre, c'est parce que le Service des infrastructures de la commune avait déjà préparé tous les documents, notamment l'étude complète sur l'état statique du pont actuel et ses définitions futures, ce qui lui a permis de prendre en compte l'ensemble des aspects. Les échéances

concernant le préavis sont: a) l'examen préalable a été fait et approuvé par l'ensemble des Services; b) les négociations des emprises nécessaires auprès des différents propriétaires le long de la route de Luins ont été réalisées pour huit d'entre eux, trois sont encore en négociations et en attente de décisions; c) la mise à l'enquête publique sera repoussée en mars 2010; d) ensuite le traitement des oppositions; e) élaboration du préavis et première lecture pour le 24 juin avec décision en septembre; f) le dossier est envoyé au Canton pour étude et approbation; g) suit un délai de recours de 30 jours; h) délivrance du permis de construire par le Canton début 2011. En cas d'emprise non négociée, il y aura une procédure d'expropriation qui ne peut se faire qu'à partir de la fin de la procédure, c'est-à-dire à partir de la délivrance du permis de construire. Le schéma Losinger démontre les éléments sécurisés comme les aires d'attente pour les camions, le système de détection du passage des camions sur la route de Luins, le feu à la sortie du chantier. Concernant la répartition des logements, l'entreprise a donné des informations sur le type de mixité que l'on trouvera dans ce quartier, 78% seront des locatifs pour du standing, pour les seniors, pour les familles, pour le social et 22% d'appartements en PPE. Losinger s'engage à valoriser le développement durable, label énergie, le raccordement à la géothermie pourrait être fait s'il se concrétise, ou autrement chaudière à bois, panneaux solaires posés sur le parking silo, infiltration des eaux de pluie dans le terrain au lieu de les envoyer directement à la station d'épuration, la mobilité douce a été préconisée pour l'ensemble du quartier avec des prestations de service, la zone piétonne et connexion de bus prévue. M. Fargeon encourage à accepter le plan de quartier.

- M. Haussauer: si les oppositions sont maintenues aussi longtemps que la loi le permet, quelles seraient les incidences sur la réalisation du planning des infrastructures?
- M. Fargeon: certaines infrastructures avec une participation à 100% de Losinger seraient concernées. Quant à l'axe route de l'Etraz/route Suisse, il y a volonté de la Municipalité d'avancer sur ce dossier.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal refuse l'amendement.

Il est passé à l'étude et au vote du Règlement du Plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud», chapitre par chapitre.

- M. Favez: est surpris de passer au vote sur le règlement sans qu'il n'y ait d'abord discussion sur le préavis. Dans le rapport de la Commission, il est juste mentionné la manière dont sont traitées les oppositions. Beaucoup d'opposants à ce quartier ont essentiellement basé leurs oppositions sur deux éléments; l'un concernant la hauteur des bâtiments le long du Molard et du Borgeaud; l'autre concernant les nuisances liées aux travaux, notamment la circulation des camions. Le dossier a évolué depuis ces oppositions, la hauteur de certains bâtiments a été abaissée d'un niveau et des explications sur la circulation pendant les travaux ont été données. Y-a-t-il eu depuis des discussions avec les opposants, ont-ils été satisfaits de l'évolution ou sont-ils toujours aussi opposés qu'ils l'étaient au moment du premier projet?
- M. Genoud: tous les opposants ont été reçus. Certains n'ont pu se rendre à la séance de conciliation qui s'est déroulée en trois phases en fonction des oppositions et intérêts de chacun. Les personnes qui ont retiré leur opposition ont été satisfaites des explications données. Il n'y a pas eu de deuxième séance étant donné que l'on se trouve dans le cas d'une adoption par le Conseil communal et que l'on ne revient pas vers les opposants pour présenter la suite des études. Les projets de réponses sont faits par le Conseil juridique de la Commune et basés sur la forme juridique de la chose. Une fois ces projets de réponses admis par le Conseil communal, il n'est pas exclu que l'on retourne vers les opposants restants et que l'évolution du projet leur soit présentée pour éviter un recours suite à l'adoption des projets de réponses par le Canton. Tout sera fait pour informer suffisamment les opposants après l'adoption par le Conseil.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre I «Dispositions introductives», art. 1 à 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre I «Dispositions introductives», art. 1 à 4, est accepté à une large majorité.*

- Ouverture de la discussion sur le chapitre II «Périmètres de constructions», art. 5 à 16.
 - La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
 - *Le chapitre II «Périmètres de constructions», art. 5 à 16, est accepté à une large majorité.*
 - Ouverture de la discussion sur le chapitre III «Prescriptions concernant les aménagements», art. 17 à 24.
 - La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
 - *Le chapitre III «Prescriptions concernant les aménagements», art. 17 à 24, est accepté à une large majorité.*
 - Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 25 et 26.
 - La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
 - *Chapitre IV «Dispositions générales», les art. 25 et 26 sont acceptés à une large majorité.*
 - Ouverture de la discussion sur l'art. 27 – **stationnement** - amendé comme suit: «Une surface minimum de 4m² par appartement doit être prévue pour les vélos, poussettes et cyclomoteurs, dont au minimum 50% à l'intérieur des bâtiments ou en sous-sol avec rampe d'accès sur l'extérieur, le solde à l'extérieur avec couvert».
 - La discussion est ouverte.
 - M. Calabrese: précise qu'il ne s'exprime pas au nom de la Commission du Plan de zones mais du GdG, puis dépose un sous-amendement: «Une surface minimum de 3m² par appartement doit être prévue pour les vélos, poussettes et cyclomoteurs, dont au minimum 50% à l'intérieur des bâtiments ou en sous-sol avec rampe d'accès sur l'extérieur, le solde à l'extérieur avec couvert».
 - M. Rohrer: «Comme vous le savez, notre commission eu relativement peu de temps pour l'étude et la rédaction de notre rapport et nous n'avons donc pas toujours pu approfondir tous les points nécessaires. Il a toutefois paru important à la majorité de la commission d'augmenter les surfaces de places de parc vélo, en tout premier lieu pour compenser le nombre de place de parc pour voitures inférieur à ce que nous connaissons pour les autres constructions sur la commune. Ceci nous paraissait être une compensation judicieuse, d'où notre proposition d'amendement. Le renvoi du préavis à la séance d'aujourd'hui m'a permis de creuser un peu plus cette problématique de places de parc pour vélo. Lors de mes recherches, je suis tombé sur le RLATC (règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) Ce règlement précise en son article 40a dans les 1^{er} et 2^{ème} alinéas:
Places de stationnement pour véhicules à moteur et deux-roues légers non motorisés
¹ La réglementation communale fixe le nombre de places de stationnement pour les véhicules à moteur et les deux-roues légers non motorisés, dans le respect des normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports et en fonction de l'importance et de la destination de la construction.
² A défaut de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers non motorisés.
Il se trouve que notre règlement communal des constructions préconise des locaux à vélos de 2m² par appartement pour des habitations de plus de 6 logements. La question est donc de savoir si notre règlement communal des constructions est conforme aux normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports, plus connues sous le nom de normes VSS. Il est par ailleurs fait allusion dans ce préavis à ces normes VSS pour le nombre de places de parc voiture. Malgré la demande de la Commission du Plan de zones, cette norme pour les places de parc vélo ne nous a pas été fournie. Mais grâce à Internet, j'ai pu retrouver la substantifique moelle de cette norme. Il s'agit en l'occurrence de la norme VSS 640 065, qui fixe:
Pour le nombre de places vélo minimum
- 0,5 place vélo par pièce d'habitation pour le logement
 - 0.5 place pour 10 places de travail pour les entreprises
 - 0.5 place par 100m² de surface de vente pour les magasins
 - 1 place pour 10 voyageurs pour les gares et arrêts de transports publics
 - 1 place pour 10 élèves pour les centres de formation
 - 2 places pour 10 places assises pour les restaurants

Comme vous pouvez le constater, notre règlement communal n'est pas conforme aux normes VSS, ce sont donc ces dernières qui font foi».

M. Rohrer ne demande finalement pas plus que le respect minimal des textes de loi et règlements en vigueur dans le Canton et propose l'amendement suivant: **Article 27 -Stationnement** - ajout d'un paragraphe à la fin de l'article: «*Les surfaces prévues pour les places de parc vélo respecteront au minimum la norme VSS 640 065*». Cet amendement rend évidemment caduc le premier amendement proposé par la Commission dans son rapport.

- **M. Favez:** quelles sont les raisons qui poussent à baisser cette exigence de 4m^2 à 3m^2 ? Dans le rapport de la Commission, il était compté 2m^2 pour un vélo, ce qui signifie pour 3m^2 un vélo et demi par appartement. Il faut pousser à deux vélos par appartement et laisser 4m^2 . Il demande de soutenir l'amendement de M. Rohrer en se basant sur les normes en vigueur et qui devraient être appliquées. Pour un éco-quartier, il est normal d'avoir plus de places pour les vélos que pour les voitures.

- **M. Lambelet-du-Gay:** serait-il possible de transcrire en m^2 la norme décrite par M. Rohrer?

- **M. Genoud:** la norme VSS est de 0.5m^2 par chambre habitable. Dans ce quartier, il y a environ 1600 pièces habitables ce qui équivaut à 800 places vélo obligatoires. Les places vélo prévues actuellement dans les allées et dans les rez-de-chaussée des bâtiments sont de 900 places avec uniquement l'équivalent au m^2 . Il ne faut pas partir au m^2 mais sur des nombres de places. Le projet prévoit 900 places au sol dans des abris sécurisés ce qui remplit l'exigence VSS plus 250m^2 soit 60 places dans le silo pour les légers motorisés, tels que vélomoteurs ou scooters et si la demande venait à se faire sentir, il y aurait possibilité d'augmenter les places à certains endroits dans le silo, de même qu'il serait possible de créer des places dépose-minute non couvertes dans les allées de distribution des bâtiments. L'effort est et sera fait. L'on peut appuyer l'amendement qui se détermine par des normes en vigueur calculées par des professionnels.

- **M. Vallat:** la Commission du Plan de zones n'est pas contre ce plan de quartier, elle demandait juste deux amendements. La dernière proposition faite va dans le bon sens car très précise. Il soutient l'amendement.

- **M. Ph. Martinet:** pourquoi 3m^2 ? D'un côté, les normes standard VSS n'ont pas été conçues pour un quartier mettant l'accent sur la mobilité douce et la réduction de véhicules privés. D'autre part, la Commission du Plan de zones en proposant 4m^2 , ce qui correspond à un doublement des places, paraissent un peu disproportionnés. En proposant de garder des emprises pour réaliser ultérieurement des places à vélos, celles-ci seront à la charge des propriétaires, or chacun sait combien il est difficile de financer ce genre de travaux par la suite. C'est pour cela que d'augmenter à 3m^2 , par rapport à la moyenne VSS, est raisonnable.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

L'amendement de M. Calabrese, pour une surface de 3m^2 , est accepté par 28 oui contre 17 pour l'amendement de la Commission du Plan de zones pour une surface de 4m^2 .

La présidente propose de passer au vote entre les 3m^2 acceptés et les m^2 respectant la norme VSS.

- **M. Barbey:** aimerait que l'on explique la différence entre 3m^2 et la norme VSS car normalement on compare des m^2 ou des normes mais pas des m^2 avec des normes, donc à combien de m^2 correspond la norme VSS 640 065.

- **Vallat:** relève que la Commission a rencontré ce problème avec le Règlement communal de construction stipulant une norme de 2m^2 pour les vélos avant la refonte des normes VSS. Depuis deux ans, ces normes sont plus généreuses et c'est bien le nombre de place par pièce d'appartement qui compte.

- **M. Rohrer:** l'on parle de places de parc pour vélos et non de m^2 . Pour lui, 3m^2 sont inférieurs aux normes VSS. Combien de vélos peut-on garer sur 3m^2 dans un local en permettant aux personnes d'accéder aux vélos? Il n'est pas possible de mettre deux vélos dans 3m^2 .

- M. Genoud: avant, l'on parlait en m^2 par appartement parce qu'il y avait souvent de grands locaux. Avec la norme VSS, l'on parle de place de parc par pièce habitable avec volonté d'aménager les locaux le plus rationnellement possible en rangeant les vélos sur des râteliers. La tendance est à la norme VSS en parlant de place vélos et non plus de m^2 . Il faudra aménager les places vélos et faire en sorte d'avoir 0.5 place vélos par pièce habitable.
 - M. Vallat: on a la chance d'avoir un promoteur avec un projet ambitieux et l'on ne parle que de vélos, mais il y a aussi des petits vélos, des poussettes. Il ne voit pas comment l'on pourrait mettre les petits vélos sur des râteliers.
 - M. Ph. Martinet: le préavis a été conçu pour $2m^2$ par vélo pour 800 à 900. En augmentant à $3m^2$, on arrive à 1200 vélos, c'est plus généreux que la norme. 1600 pièces à 0.5 place par pièce renvoie à 800 vélos. Il a de la peine à comprendre.
 - M. Lambelet-du-Gay: n'est pas certain que chacun comprenne les différences entre m^2 et norme VSS. Il demande une interruption de séance. Celle-ci, étant appuyée par plusieurs Conseillers, est accordée, puis les débats reprennent.
 - M. Rohrer: retire, après discussion, son amendement et propose, en remplacement, l'amendement suivant: *Article 27 -Stationnement - ajout d'un paragraphe à la fin de l'article: «Les surfaces prévues pour les places de parc vélos respecteront au minimum la norme VSS 640 065 et au minimum $3m^2$ par logement».*
 - M. Genoud: cette solution mixte n'est pas bonne. Il a été démontré qu'il y avait une possibilité d'optimiser la place prise par les places vélos pour dégager de la place dans les rez-de-chaussée des bâtiments pour poussettes, petits vélos ou trottinettes. Il est dommage de se lier les mains en parlant uniquement des places vélos. Si l'on veut parler de m^2 , il faut ajouter places vélos et locaux communs (poussettes, petits vélos, etc.) dans les $3m^2$ et là, on arrive à la solution voulue à savoir qu'il y ait suffisamment de locaux communs et suffisamment de places de parc puisque l'on essaie de faire un quartier exemplaire et ne pas mettre uniquement des places vélos.
 - M. Rohrer: si l'on veut mettre des poussettes, il faudra ajouter un m^2 supplémentaire, soit $4m^2$. Le règlement communal actuel parle de $2m^2$ pour les locaux, vélos et poussettes, dont la moitié pour les poussettes.
 - M. Lambelet-du-Gay: de dire locaux communs devient subtil, car complexe à mesurer en m^2 .
 - M. Favez: les propos de M. le Municipal disent exactement ce que la Commission disait dès le départ, à savoir qu'il faut $4m^2$ au minimum.
 - M. Mawjee: il s'agit d'un projet immobilier avec investissement montrant sa qualité et son objectif. L'on parle de vélos, de poussettes, pourquoi pas des poubelles, du biogaz ou des jardins familiaux? L'on oublie que les gens devront accéder à leur logement, qu'ils seront peut-être malades et qu'il faudra venir avec des ambulances, qu'il faudra accéder avec des camions lors de déménagements, que des entreprises devront intervenir avec leurs équipements pour des travaux, qu'il y a des infrastructures techniques à entretenir et l'on va interdire tout cela parce que c'est un quartier écologique? L'on dévie un peu trop loin, il faut penser à l'entreprise qui est derrière et garder les pieds sur terre.
 - M. Calabrese: le Conseil s'est prononcé sur les $3m^2$, il n'est pas raisonnable de revenir sur cette votation.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La présidente propose de passer au vote entre les $3m^2$ acceptés et le nouvel amendement présenté, à savoir au minimum la norme VSS et au minimum $3m^2$ par logement.

Décision

Le nouvel amendement de M. Rohrer, est accepté par 30 oui contre 17 non.

Il est passé au vote du Chapitre IV «Dispositions générales», art. 27 amendé: ajout d'un paragraphe à la fin de l'article: *«Les surfaces prévues pour les places de parc vélos respecteront au minimum la norme VSS 640 065 et au minimum $3m^2$ par logement».*

Décision

Chapitre IV «Dispositions générales», l'art. 27 amendé, est accepté à une large majorité avec 4 avis contraires et 2 abstentions significatives.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 28 et 29.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Chapitre IV «Dispositions générales», les art. 28 et 29 sont acceptés à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 30 amendé:
Article 30 – Exigences énergétiques - premier paragraphe: «Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie P-ECO».
- M. Grandjean: dépose le sous-amendement suivant: «Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie ECO».
- Mme Labouchère: souhaite des explications sur ce que signifie Minergie P-ECO et Minergie ECO afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause. Que cela va-t-il apporter en plus au point de vue énergétique, quels en sont les coûts?
- M. Favez: se trouve devant un amendement sans aucune explication, sans aucun argument, lui aussi aimerait des renseignements.
- M. Genoud: dans le cadre d'un petit bâtiment ou villa, il serait possible d'envisager que le Label Minergie P-ECO pourrait être une bonne chose. Pour un quartier avec près de 450 appartements, le Label Minergie, par rapport à la norme SIA 381, norme de base de la loi sur l'énergie, diminue d'environ 10% la consommation pour le chauffage et l'eau chaude. Le label Minergie P descend encore de 20%, ce qui demande un effort assez conséquent sur les vitrages qui sont automatiquement des vitrages triples, il faut une isolation accrue, il faut une étude d'apport solaire assez pointue et qui entraîne une grosse influence sur l'architecture du bâtiment. Minergie P est extrêmement contraignant, il va très loin dans l'apport solaire hivernal et les normes d'isolation, le surcoût est important. De paroles de spécialistes, pour un complexe de cette importance au niveau écologique, Minergie P n'est de loin pas plus favorable que Minergie, uniquement par l'énergie grise nécessaire pour confectionner et apporter les matériaux qui devront avoir un coefficient plus grand que ceux usuellement utilisés. Losinger est partie prenante pour partir sur Minergie. Dans le concept actuel, le chauffage est 80% bois et 20% gaz, là, il y aurait possibilité de faire quelque chose au niveau du CO₂ en diminuant ces 20% d'apport gaz par une étude spécifique et d'arriver à quelque chose de meilleur avec Minergie, la proportion bois serait un peu supérieur à 80%. Dans le label ECO, ce sont tous des matériaux provenant d'éléments naturels avec un minimum d'énergie grise pour leur conception et un minimum d'énergie grise pour le recyclage. Losinger est capable de répondre à 95% au Label Minergie ECO en allant dans le sens du développement durable et pas seulement de consommation énergétique qui est Minergie P. Il encourage à garder le Label Minergie ECO.
- Mme Gilliland: ne comprend pourquoi une construction Minergie P serait valable pour une construction privée ou à petite échelle et pas pour le complexe concerné. Il a été dit qu'avec ce projet, Losinger souhaitait donner une vitrine pour les entreprises. Pour la Commune, il s'agit aussi de donner une image de Cité de l'énergie, aussi elle est favorable à l'amendement Minergie P.
- M. Vallat: il est possible, comme expliqué, de faire différentes Minergie mais il faut aussi savoir que les labels évoluent tout le temps. La Commission du Plan de zones a toujours réfléchi et a été ambitieuse pour ce quartier. Le nerf de la guerre, c'est l'argent, pourquoi le promoteur met-il un peu les pieds au mur même s'il a une grande volonté de faire ces bâtiments? Il s'agit tout simplement d'une question de coût. Minergie ECO coûte entre 7 et 9% supplémentaires par rapport à une construction traditionnelle et si l'on rajoute Minergie P, ce sont 10%, encore. Il ne faut pas voir ce coût sous l'aspect investisseur-promoteur mais aussi sous l'aspect des locataires futurs. Si la construction va coûter un peu plus cher, l'exploitation des bâtiments elle, va coûter moins cher, les futurs habitants seront contents d'avoir à payer deux, voire trois fois moins de charges que pour un bâtiment traditionnel.
- M. Genoud: Minergie P est extrêmement contraignant au point de vue architectural, toutes les constructions de ce type sont similaires et ont le même look. Il y a une grosse différence architecturale, de qualité de vie et de l'habitat entre Minergie et Minergie P. Minergie P est plus

propice pour des bâtiments administratifs comme celui du Centre d'entretien des routes nationales de Bursins. Le coût, dans toutes les discussions avec Losinger, n'a jamais été mis en avant. Encore une fois, aux dires des experts, le bilan écologique de Minergie P n'est pas actuellement défendable pour des habitations collectives de cette importance. Il faut rester à Minergie ECO.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

L'amendement de M. Grandjean proposant le label Minergie ECO, est accepté par 35 oui contre 17 non pour l'amendement de la Commission du Plan de zones pour le label Minergie ECO-P.

Il est passé au vote du chapitre IV «Dispositions générales», art. 30 amendé:

«Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie ECO»

- M. Favez: le Conseil communal n'a pas voté encore la prise en considération d'un amendement. C'est une question de formalisme et cela peut être un élément à recours par la suite. L'acceptation de passer depuis le préavis municipal avec Minergie au projet Minergie ECO n'a pas été voté par le Conseil communal, ce dernier a choisi, pour le moment, entre l'un ou l'autre des amendements. Il doit se prononcer sur l'acceptation de l'amendement choisi ou refuser tout amendement à l'article tel que présenté dans le préavis.

- La présidente passe au vote sur l'acceptation de l'art. 30 amendé.

Décision

L'article 30 amendé est accepté à une large majorité.

Il est passé au vote du chapitre IV «Dispositions générales», art. 30 amendé:

«Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie ECO»

Décision

Chapitre IV «Dispositions générales», l'art. 30 amendé est accepté à une large majorité avec 4 avis contraires et 2 abstentions significatives.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 31 à 34.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Chapitre IV «Dispositions générales», les art. 31 à 34 sont acceptés à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre V «Dispositions finales», art. 35 à 38.
- M. Vallat: cite l'art. 37 de ce chapitre et à la suite des divers éléments rencontrés lors de l'acceptation de ce règlement, il invite la Municipalité à revoir complètement le Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre V «Dispositions finales», art. 35 à 38, est accepté à une large majorité.*

La présidente invite les Conseillers à voter sur le préavis N°74 et son règlement amendé.

- Mme Girod-Baumgartner: le Conseil communal doit d'abord voter sur l'ensemble du règlement. La présidente rectifie. Il sera passé au vote sur l'ensemble du règlement puis, si M. Chuffart maintient l'appel nominal et que celui-ci est appuyé par un cinquième des membres, il sera procédé à l'appel par la secrétaire.

Décision

L'ensemble du règlement est adopté à une large majorité.

La demande d'un appel nominal n'étant pas soutenue par un nombre suffisant de Conseillers, la présidente passe au vote sur le préavis municipal N° 74 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement amendé.

Décision

A une large majorité, sans avis contraires ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 74 et son règlement amendé, soit:

- I. d'adopter le plan de quartier «Communet-Borgeaud» et son règlement amendé;
- II. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;
- III. de transmettre ce dossier au Département des Institutions et des Relations extérieures pour approbation;
- IV. d'approuver les réponses aux oppositions et observations décrites dans ce préavis.

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal N° 77 relatif à la modification de l'art. 27 du règlement de police.

• La séance est agendée le 17 février 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Jaquier Jean-Marc, rad. *Membres:* -Lieber Arthur, GdG, – Mayer David, GdG, Bovet Régina, soc. – Meier Peter, lib.

- La discussion est ouverte.
- M. Haussauer: est surpris par le dépôt de ce préavis. Sans occulter la problématique des jeunes, dehors après 23 h et avant de légiférer, il aurait fallu d'abord passer par une plus large concertation. Il existe des organes comme le Conseil d'Etablissement composé de personnes compétentes qui pourraient donner leur avis sur une réglementation comme celle-ci.
- M. Cretegnny: le règlement n'est pas modifié; il ne s'agit que d'une modification d'un article faisant suite à l'expérience du quartier des Laurelles. Croiser des jeunes d'une douzaine d'années, dans la rue à 2 heures du matin est inacceptable. Certains parents éprouvent des difficultés à mettre des barrières. Cet article doit pouvoir les aider et permettre à la police d'intervenir en ramenant les enfants, là où ils devraient être à cette heure-là. Les beaux jours revenant, il ne serait pas souhaitable de retrouver les mêmes problèmes et ne pas pouvoir intervenir. La Municipalité invite le Conseil à accepter cet article tout en sachant que le règlement de police nécessitera un toilettage plus important ultérieurement.
- Mme Labouchère: remercie la Municipalité pour cet acte de prévention, car il est important de trouver les moyens pour protéger cette jeunesse.
- M. Favez: il y a des choses à faire et les premières sont d'appliquer les règlements en vigueur, pas seulement les modifier. Lors de dépôts de postulats ou de motions, souvent la Municipalité répond que, oui l'idée est intéressante, mais il faut prendre le point de vue régional. Dans ce préavis, rien n'est dit sur ce que font les communes environnantes ou s'il existe une réflexion au niveau du Conseil régional sur cette problématique. L'aspect régional doit être creusé avant de présenter un préavis tel que celui-ci et il invite la commission à le faire.
- Mme Roy: à l'intention de la commission, aurons-nous les moyens de contrôler et d'appliquer cette nouvelle loi? Quelles sanctions seront appliquées aux parents laissant sortir leurs enfants et qu'en sera-t-il pour les Autorités attrapant les enfants en-dehors des heures? Après avoir effectué diverses recherches sur Internet, il s'avère que dans la majorité des communes ayant un règlement, l'heure de police est à 22h. pour des enfants de cet âge, il faut y réfléchir.

AUTRES OBJETS

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Muriel Favez intitulé «Biogaz».

M. Calabrese, rapporteur de la Commission lit d'abord les conclusions, ensuite les vœux: «*La Commission demande à ce que la Municipalité soit leader dans la promotion du Biogaz au sein de la SADEC.*

La Commission recommande lors de la mise en place du financement de l'élimination des déchets selon le principe du «pollueur-payeur», qu'une politique d'incitation positive soit proposée aux citoyens. (Récompense pour ceux qui feront l'effort d'un tri correct en lieu et place d'une taxation pour ceux qui ne le feraient pas)».

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Muriel Favez.

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Jean-Marc Jaquier intitulé «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif»

M. Tiya, rapporteur de la Commission lit d'abord le vœu: «*La commission émet le vœu que pour les futurs aménagements du Centre sportif «En Bord», le problème d'accès soit préalablement résolu sous forme de préavis*», ensuite les conclusions.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: est d'accord avec les conclusions de la Commission mais regrette que l'on ne parle pas de la mobilité douce (piétons, vélos), autre solution pour se rendre au Centre sportif.
- M. Haussauer: la Commission était d'accord que la vision du postulant pour cette route était peut-être un peu prématurée, mais elle a regretté que la Municipalité ne saisisse pas l'opportunité de traiter l'entrée du chemin menant au Centre sportif, car il y a, là, un problème avec le trafic venant de la Vy-Creuse et de la gare pour entrer dans ce chemin qui manque de place. Il aurait peut-être fallu imaginer l'élargissement de cette entrée ou mettre une signalisation, il n'y en a aucune. Les personnes ne connaissant pas l'endroit ne doivent pas savoir comment se comporter le long de ce chemin. S'il est encore possible de faire quelque chose, cela serait bien vu.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Jean-Marc Jaquier.

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de M. Georges Grandjean & Consorts intitulée «Pour une Municipalité à sept membres dès la prochaine législature».

Mme Monney, rapporteur, précise que la Commission s'est réunie le 13 janvier et non le 13 février comme indiqué dans le rapport, puis lit les conclusions.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: est déçue par le rapport. La Commission n'a pas répondu aux questions sur la collégialité et l'esprit d'équipe qu'elle avait posées lors du premier débat. L'opinion de la Municipalité n'apparaît pas dans ce rapport car elle n'a pas été auditionnée. Elle rappelle que la

Municipalité n'est pas un groupe de chefs de partis, il n'y a pas la même fonction ni la même mission. C'est un Collège composé de membres de sensibilités différentes qui doit prendre, après discussions, des décisions pour le bien de la Commune, c'est l'essence même de l'institution et du fonctionnement d'un collège municipal. Elle aurait aimé savoir ce que cela impliquerait de garder une Municipalité à 5 membres ou de passer à 7. Qu'advierait-il dans l'engagement de collaborateurs supplémentaires et l'organisation? Rien n'est dit dans le rapport. Dans les conclusions de la Commission, il est demandé de choisir la solution à 7 membres avec quand même une étude et un rapport, cela n'est pas très cohérent. Afin d'avoir toutes les clés en main, Mme Labouchère pense qu'il faudrait mieux transformer cette motion en postulat pour avoir un vrai rapport et pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

- M. Grandjean: concernant les questions posées, les réponses devraient être données dans le préavis que la Municipalité soumettra au Conseil. C'est pour cette raison que la Commission n'a pas entamé les discussions. Il s'agit de décider si la motion sera transmise ou non à la Municipalité afin de poursuivre les discussions.

- M. Cretegy: la Municipalité, il est vrai, n'a pas été entendue. Elle s'est déjà exprimée et persiste dans sa position de rester à 5 membres. Elle privilégie et défend dans son fonctionnement la collégialité en prenant, après débats, des décisions municipales. En passant à 7 membres, elle doute de pouvoir conserver la même ligne. La Municipalité tente d'augmenter l'Administration chaque année. En passant à 7, l'effet sera d'augmenter, en plus, l'Administration parce qu'il y aura des nouveaux municipaux, donc du personnel supplémentaire à engager. La Municipalité ne s'oppose pas au dépôt de la motion. Si une partie du Conseil souhaite prendre une décision et modifier cette composition dans les délais légaux, cela serait difficile avec un postulat. Si la décision est prise de passer sur un postulat, le risque est de ne pas avoir la réponse pour juin.

- M. Grandjean: relève que la commune est bien gérée. Il a toujours été impressionné par le travail des membres des Municipalités de ces trois dernières législatures. Les Municipaux ont été unis, ils ne se sont pas épuisés en conflits internes et il n'y a pas eu de démissions en cours de législature, source de désorganisations. La ville s'agrandit, les temps changent, aussi il est convaincu que la Municipalité a besoin d'un nouveau souffle afin d'avoir une plus grande marge de disponibilités qui lui permette de se projeter dans les projets d'avenir. Actuellement, il y a panne d'investissements bien que les exercices financiers sont excellents, mais on ne peut que regretter que l'aménagement de la Vy-Creuse ne soit pas plus avancé. Le Conseil, semble-t-il, serait prêt à voter un crédit pour la réfection des canalisations et des rues du Vieux-Bourg et n'aurait-il pas fallu prévoir plutôt un plan B pour remplacer le projet de construction de la patinoire? La pression ne va pas faiblir sur le développement de notre ville avec la concrétisation de projets d'importance, comme le schéma directeur Gland-Vich. Il faudra inévitablement faire face à d'autres petites crises succédant à celle des Tuillières, de la police ou de la mise en place du réseau des Toblerones. La fusion des communes pourrait aussi venir d'actualité.

Personne n'est pour une professionnalisation, même à temps partiel. Une augmentation du temps de travail de Municipal de 25 à 30 % n'a pas beaucoup de sens non plus, sachant que les membres de la Municipalité conservent leurs activités professionnelles. Le partage de la tâche en sept parts est une solution, certes cela ne soulagera pas le travail de l'Administration communale qui devra encore être développée, mais il est logique que ce développement se fasse autour de sept dicastères, voilà pourquoi il soutient le dépôt de la motion.

- M. Ph. Martinet: la Municipalité est fair-play puisqu'elle accepte l'idée de la motion malgré le fait qu'elle va l'obliger à conclure dans le sens du Conseil, alors qu'elle est contre. Le débat est permis dans les délais et il faut attendre ce préavis. A ce moment, le Conseil pourra rejeter la conclusion qui devrait aller dans le sens d'une Municipalité à sept, en fonction des arguments donnés en amont et des débats de la Commission.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, avec 17 avis contraires et 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide de prendre en considération cette motion et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michel Chuffart intitulée «Sur la réalisation et la mise en place de la zone 30 dans le quartier nord»

- La présidente demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse, puis lui passe la parole.
- M. Chuffart: non, malheureusement pas, néanmoins il remercie quand même la Municipalité. Circulant régulièrement à vélo, principalement à la Rue du Borgeaud, il constate que cela devient de plus en plus dangereux. Les arguments avancés par la Municipalité concernant les stops au chemin de la Louve, qui en fait existaient déjà mais pas remarqués auparavant, sauf depuis le jour où les peintres les ont marqués au lieu de les éliminer, correspondent aux arguments que la Commission avait émis pour supprimer les stops à la rue de la Gare. A certaines heures, la vitesse est plus faible qu'auparavant, mais dans bien des cas encore, le 30km/h n'est pas respecté.
- M. Rohrer: la priorité de droite apporte plus de confusion que de sécurité à la Rue de la Gare. Lorsque l'on circule à vélo, à la hauteur du chemin des Laurelles et de celui au-dessus, la visibilité sur le côté droit est quasiment nulle, donc cela correspond pratiquement à un stop pour ceux qui montent. La règle de la priorité de droite est un non-sens et il serait souhaitable de corriger ce point.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Quelles solutions la Municipalité entend-elle donner aux problèmes de circulation automobile avenue du Mont-Blanc? Qu'en est-il de la mise en chantier des deux zones 30km/h sous-gare et Cité-Ouest?»

M. de Hadeln étant excusé, la présidente donne la parole à Mme Favez.

- Mme Favez: remercie, au nom de M. de Hadeln, la Municipalité pour sa réponse. Elle fait part de l'intention de l'interpellateur à rester attentif à ces divers sujets.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Motion de Mme Muriel Favez, intitulée «Pour une patinoire mobile».

La présidente donne la parole à Mme Favez pour le développement de sa motion, cette dernière sera jointe au présent procès-verbal.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité avec 7 avis contraires et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération la motion de Mme Muriel Favez et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

14. Postulat de Mme Arlette Roy intitulé «Pour une patinoire saisonnière».

La présidente donne la parole à Mme Roy pour le développement de son postulat.

- Mme Roy: retire son postulat puisque la motion de Mme Favez, qui correspondait à son postulat, a été acceptée.

15. Postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la Gare et riverains: quelles solutions?».

La présidente donne la parole à M. Martinet pour le développement de son postulat.

- M. Martinet: propose de développer ultérieurement son postulat.

16. Postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé « Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare ».

La présidente donne la parole à M. Favez pour le développement de son postulat, ce dernier sera joint au présent procès-verbal.

- M. Favez: rappelle qu'il avait déposé, en 2007, une interpellation sur la même problématique dans ce quartier. La Municipalité, concernant l'amélioration de la sécurité à la gare, avait répondu qu'il était trop tôt pour y songer et qu'elle n'avait pas d'idée pour le moment. A la suite de cette réponse, il avait déposé une résolution, acceptée à l'unanimité par le Conseil. Maintenant, il est temps de passer à une réflexion plus poussée et dans le projet actuel de la gare, il n'y a rien qui montre une avancée très grande dans le domaine de la sécurité et pour tranquilliser le quartier.
- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: il ne faut pas que l'argumentation soit uniquement sur le nord de la gare puisque c'est au sud que la Commune possède des terrains et que l'on attend un PPA. Du côté nord, près de la moitié de la place appartient aux CFF. Comme possibilité, il faudrait remplacer le commerce prévu à cet emplacement-là, par la police. Le postulat devrait être élargi aux deux côtés de la gare.
- M. Favez: le périmètre de la gare n'implique pas que le poste de police soit situé au nord de la gare. Il a évoqué, dans son développement, les projets successifs d'aménagement de la Place de la Gare nord car c'est d'actualité, puisque les projets sont en cours. Quant à la partie sud, il n'y a encore rien de concret qui arrive. La Municipalité a toute liberté pour faire les propositions qu'elle entend.
- Mme Labouchère: la Municipalité, avec ce postulat, devrait élargir sa vision pour savoir si d'autres quartiers pourraient être concernés et comment voit-elle l'activité policière?
- Mme Corbaz: la gendarmerie fermant à 20h et les problèmes survenant plus tard, comment voir la chose avec ce postulat?
- M. Favez: il est regrettable que la gendarmerie ferme à 20h, ce n'est pas normal qu'il n'y ait plus de poste ouvert après 20h, même en sachant que les gendarmes peuvent venir depuis le Centre de Bursins. Il s'agit d'un tout autre problème, c'est une question de décision municipale de faire des horaires plus étendus. Une présence physique et un espace identifié par la population, jour et nuit, paraît indispensable.
- M. Cretegny: la Municipalité encourage le Conseil à accepter ce postulat. Il lui permettra de montrer les perspectives d'action à la Gare et les éléments qu'elle souhaite faire, ainsi que les limites et contraintes qu'il peut y avoir dans le cadre d'installation de poste de gendarmerie. Ce postulat permettra de travailler ce sujet peut-être un peu en avance car le poste actuel convient encore pour un certain temps, mais à un moment donné il deviendra obsolète et il faudra trouver d'autres solutions.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Jean-Michel Favez et de le transmettre à la Municipalité pour étude et réponse.

17. Divers + propositions individuelles

- Mme Cela: donne l'information suivante: «Le 14 janvier dernier, le Parti radical de Gland s'est réuni pour une assemblée extraordinaire de dissolution. Au même moment, le Parti libéral de Gland s'est aussi réuni pour son assemblée générale qui avait pour but la dissolution de son parti. Les deux partis se sont ensuite retrouvés pour créer le nouveau Parti libéral-radical, le PLR de Gland. Le nouveau président du PLR de Gland est M. Jacques Tacheron. MM. Christian Gander et Lino Finini prennent les vice-présidences. Cette création était nécessaire pour aborder les prochaines élections. Concernant le Conseil communal, le Parti libéral restera le Parti libéral et le Parti radical restera le Parti radical, les Conseillers ayant été élus jusqu'à la fin de la législature,

c'est-à-dire au 30 juin 2011. M. Jacques Tacheron restera le président du Parti libéral au Conseil communal et M. Christian Gander reprendra la présidence du Parti radical au Conseil communal».

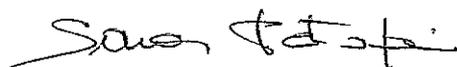
- **Mme Monnard:** est-il possible que la Municipalité fasse poser un deuxième miroir à la sortie du chemin des Vignes afin d'éviter tout accident qui pourrait coûter plus cher qu'une pose de miroir? En effet, l'automobiliste arrivant sur la Rue de la Gare n'a pas suffisamment de visibilité pour respecter la priorité de droite aux usagers descendant en direction de la gare.
- **M. Molfinqueo:** donne lecture, pour son dernier Conseil, de sa lettre d'adieu: *«Au Chili, mon engagement politique comme militant aux côtés de Salvador Allende, m'a valu un emprisonnement et a failli me coûter la vie. Nous avons été contraints, ma femme, mes trois jeunes enfants et moi, de partir en exil. Arrivé en Suisse en 1977, j'ai trouvé rapidement un travail chez Crina à Gland ce qui m'a permis de faire vivre ma famille et d'élever mes enfants en paix. J'ai beaucoup apprécié de pouvoir passer une grande partie de mon existence en toute tranquillité dans votre pays qui est d'ailleurs devenu aussi le mien puisque j'ai obtenu la nationalité suisse en 2005. Ces quelques années pendant lesquelles j'ai eu le privilège d'être membre du Parti socialiste puis Conseiller communal m'ont démontré la chance de pouvoir, en plus de mon activité professionnelle, avoir un engagement politique en toute liberté dans un pays démocratique. Pour moi, l'heure de la retraite a sonné et j'ai fait le choix de retourner vivre au Chili dans une petite maison à la campagne près du village où je suis né. J'espère que la ville de Gland (qui comptait quatre mille habitants à mon arrivée) continuera à se développer de façon harmonieuse pour le bien de chaque Glandois. Je tiens à vous dire le plaisir que j'ai eu à siéger parmi vous au sein du Conseil communal de Gland et je vous souhaite une bonne suite dans vos activités politiques».*
- **M. Lambelet-du-Gay:** quand donc le site Internet, comprenant tous les renseignements utiles pour la population et promis depuis plusieurs mois, sera-t-il opérationnel?
- **M. Cretegny:** il y a eu très longtemps des problèmes avec l'entreprise, mais petit à petit l'on arrive au bout et les cours de formation pour les personnes qui géreront le site auront lieu la semaine prochaine.

La présidente clôt la séance en rappelant la prochaine séance du Conseil communal, le 25 mars 2010 à 20 heures.

La séance est levée. Il est 23 h22.

Pour le bureau de Conseil communal :

La présidente :



Sara Petraglio



La secrétaire :



Mireille Tacheron

Annexes : - Motion de Mme Muriel Favez, intitulée «Pour une patinoire mobile».

Postulat de M. Jean-Michel Favez, intitulé «Possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare».

Gland, le 3 février 2010

Motion de Muriel Favez pour une patinoire mobile.

La Municipalité est chargée de prévoir l'installation et la gestion d'une patinoire mobile à l'intention des habitant-e-s de Gland dès l'hiver 2010-2011.

Pourquoi une patinoire mobile est-elle souhaitable ?

La réponse apportée par la municipalité au postulat Barioni sur l'état des lieux des infrastructures et installations sportives démontre combien celles-ci sont nombreuses, variées et utilisées.

Toutefois pour les personnes vivant dans notre commune et ne faisant pas partie d'une société sportive (football, tennis, baskets, gymnastique etc...), peu de loisirs sportifs et bon marché sont proposés.

Nous citerons tout de même la piste Vita, notre modeste plage et nos jolies balades au long de la Serine et du Lavasson ou encore les itinéraires de nordic walking, soit des activités plutôt estivales.

En conséquence, nous trouvons nécessaire d'offrir la possibilité d'exercer un sport d'hiver peu coûteux, ne nécessitant pas de grands déplacements, sain et en plein air.

Une patinoire mobile présente ces différentes caractéristiques et répondrait aux attentes des familles, des classes, des adolescents désœuvrés qui pourraient la fréquenter librement ou pour lesquels on pourrait organiser des manifestations.

Au vu de la fréquentation de la patinoire mobile de Nyon, nul doute qu'une installation de même type à Gland serait un succès.

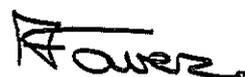
Pourquoi déposer auprès du conseil une motion et pas un postulat ?

Parce que :

- C'est le moyen le plus simple. Le conseil accepte la motion puis la Municipalité vient avec un préavis.
- L'entreprise fribourgeoise « La Pati » propose des solutions toutes faites qui ne demandent pas d'études particulières et poussées de la part de la Municipalité.
- Le style de réponses aux postulats qui ne permettent pas d'aller de l'avant ne nous convient pas. Ce que nous souhaitons, c'est la réalisation assurée de notre proposition.

Pour ces raisons, je vous encourage vivement, au nom du PS, à soutenir cette motion.

Muriel Favez



Postulat J-M. Favez, au nom du parti socialiste, demandant que la Municipalité étudie la possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare.

Les projets successifs d'aménagement de la place de la gare nord, associés à la construction d'un bâtiment commercial, ont suscité beaucoup de réactions, parfois vives de la part de nombreuses personnes vivant dans le périmètre concerné.

Les craintes de voir l'agitation qui règne déjà actuellement les fins de semaines, très tardivement dans la nuit, se développer encore plus sont patentées et non dénuées de fondement. Un aménagement convivial incitant au rassemblement et, peut-être, la possibilité d'acheter plus tard que dans les autres commerces de l'alcool à emporter, renforcent cette appréhension à voir se concrétiser le projet de développement présenté.

Plusieurs autres communes d'une certaine importance en ont déjà fait l'expérience, parfois avec des conséquences graves.

Persuadé qu'une présence permanente, même discrète, de la police constitue le meilleur moyen de prévention et d'apaisement, le présent postulat demande d'étudier la possibilité d'installer le (un) poste de police dans la zone sensible concernée, et pourquoi pas, dans le bâtiment projeté par les CFF et sensé accueillir un commerce.

Par ailleurs, la gare constituant un endroit central du territoire communal, très facile à trouver, cela constituerait également un avantage pour l'ensemble de la population, tout comme pour les nombreuses personnes qui sont de passage à Gland.

La forme choisie du postulat permettra à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport développant les avantages et éventuels inconvénients d'une telle proposition, d'en évaluer les coûts, et de faire des propositions à même de donner au projet de réaménagement de cette zone tous les atouts pour qu'il soit aussi bien accueilli que possible par ses usagers et par les habitants du quartier.

Gland, le 04.02.2010

Jean-Michel Favez

